

Opération de Développement Rural de Braives

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural

du mercredi 7 décembre 2022

Présences :

BAECKE Olivier	P
BATAILLE Cécile*	P
BRAECKMAN Bernard	E
BURON Catherine*	E
CAUDRON Christelle	P
CHANTRY Jean Paul	A
DANTINNE Jacques	E
DANTINNE Gary	P
DE SPIEGELEER Robert	P
DEGEE Éric	E
DELCOMMINETTE Éric	E
DENIS Colette	P
DE COCK Christian	E
DOCQUIER Edgard	P
DUFONTBARE FH*	E
DUFOUR René-Fernand	P
DURANT Alain*	A
FOHN Valérie	E
GERARD Inès	E
GODFROID Thierry	P

GUILLAUME Pol*	P
GUISSE Christelle*	P
HANUT Frédéric	A
HAUDESTAINE Lucien	P
HEINE Nadine*	P
LAMBERT Edmée *	E
LANDRIN Christian*	E
LAURENT Daniel	P
LEUNEN Sébastien	P
LOUIS Bruno*	P
MARS Marie-Agnès	P
PEETERS Olivier	E
PINEUR Gilbert	E
PONCELET André	P
THIANGE Maxime	P
TOMBALLE Jean-Marie	E
VAN DEN BROECK Marc	P
WARNIER Emmanuel	E
WIDART Joëlle	E
Invité	
Frédéric Cornet	E

*mandataire communal

P= Présent ; E=Excusé ; A= Absent

20 membres CLDR présents (5 élus et 15 citoyens)

Vincent GERMEAU, agent ADL de la Commune de Braives

Aurélien VANDEBERG, agent de développement FRW.

Ordre du jour :

1. Suivi dernière réunion (06/10/2022)
2. Approbation de la deuxième demande de convention – FP 2.1 Création d'un réseau voies lentes
3. Bilan présences membres CLDR.
4. Un divers de Colette Denis

1. Suivi de la dernière réunion

Approbation du compte-rendu du 06/10/2022.

Madame Mars signale cependant qu'il n'y a pas eu de suite au point divers qu'elle a présenté lors de la dernière réunion CLDR : suppression d'un sentier à Fumal le long de la Mehaigne. Elle rappelle que cela va à l'encontre de certaines fiches du PCDR de valorisation des cheminements le long de la Mehaigne. Le point est passé au Conseil communal et la commune n'a pas prévu de consulter la CLDR sur cet aspect. Le Bourgmestre a suggéré à Madame Mars de faire ses remarques dans le cadre de l'enquête publique. Le GT mobilité a décidé de travailler sur l'inventaire des sentiers du territoire en mars 2023.

Lors de la dernière réunion CLDR, le règlement du budget participatif a été présenté ainsi que la grille de critères et le formulaire. Ces documents sont passés au conseil communal en novembre et ont été envoyés à la Région Wallonne.

Les prochaines étapes sont communiquées au groupe :

- Info à la population dans le bulletin communal de décembre
- Dépôt d'idées possible à partir du 15/01/2023
- Réunion d'information à la population avec la CLDR le 8 février à 19h30 à Hosdent pour expliquer le processus et rassembler les porteurs de projet.

2. Présentation de la demande de convention (Fiche 2.1) en vue de l'approbation par la CLDR

Aurélie reprend le contexte : il s'agit de la deuxième fiche-projet pour laquelle la commune et la CLDR souhaitent solliciter les subsides en développement rural. La première qui avait été introduite à la session de septembre 2022 était la rénovation de la salle de village de Ciplet.

La fiche concernée par la réunion d'aujourd'hui est la fiche 2.1 : création d'un réseau voies lentes (aménagement) – (la phase étude (fiche 1.2) ayant été réalisée via le PCM approuvé en 2021) avec comme objectif la session de mars 2023. Pour être activée, la fiche a dû être actualisée et le travail s'est réalisé avec le GT mobilité constitué par des membres de la CLDR, CCATM et membres du conseil communal.

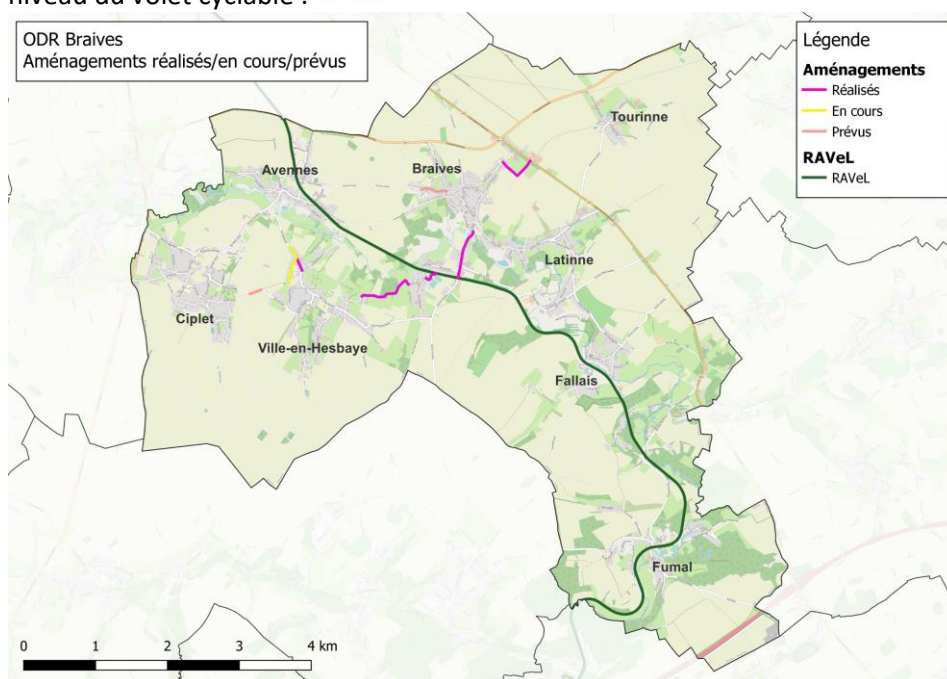
Il est bien rappelé, que nous ne sommes qu'au début du processus : introduire le dossier pour avoir un accord de subside. Une fois le retour de la Ministre (espéré vers l'été 2023), un auteur de projet pourra être désigné pour spécifier les aménagements à réaliser et la consultation de la CLDR et les GT auront encore lieu lors de ces étapes.

Rappel des étapes réalisées avec le GT mobilité pour construire le projet présenté en CLDR :

- Objectif de la fiche projet : relier de manière sécurisée et directe les 8 villages de l'entité et les connecter au RAVeL
- Février - Mars 2022 – identification des pôles à connecter et confirmation du réseau cyclable sur base des propositions du PCM.
- Été 2022 - inventaire des déplacements piétons dans les villages (praticabilité des accotements). La commune dispose ainsi d'un inventaire complet et digitalisé sur l'ensemble de la commune, ce qui permet de mettre en avant les travaux futurs. Le GT reviendra sur ces aspects.
- Rappel que le Développement rural ne finance pas des trottoirs (autres plans communaux tels que le PIC) mais peut aménager des tronçons où se présente un enjeu global de mobilité douce (vélo-piéton).
- Suite au résultat du travail cyclo et piéton, mise en avant de certaines zones problématiques en matière de mobilité douce :

Carrefour d'Avennes	Rue Saint-Pierre	Rue Grande	Rue de Void
			
Repris dans la demande de subsides : à négocier	Accotement à réaliser via le service travaux (tronçon manquant)	Prochain PIC-PIMACI	Recommandation du PCM à examiner avec le SPW/ CPSR

Pour identifier les tronçons repris en Développement rural, mise en avant des tronçons déjà aménagés au niveau du volet cyclable :



- Chemin du Via (BCS ocre + chevrons)
- Rue du Bois (ESHP ocre + chevrons)
- Rue d'Avennes (chevrons)
- Rue d'Avennes (piste cyclo-piétonne)
- Rue des Aiwisses (bande cyclo-piétonne)
- Rue de Cipllet (piste cyclo-piétonne)
- Tige del Haminde (bi-bande)
- Remembrement Rue du Tombu-Rue aux Thiers (bi-bande)
- Tronçon rue de Brivioulle-RAVeL (piste cyclo-piétonne)

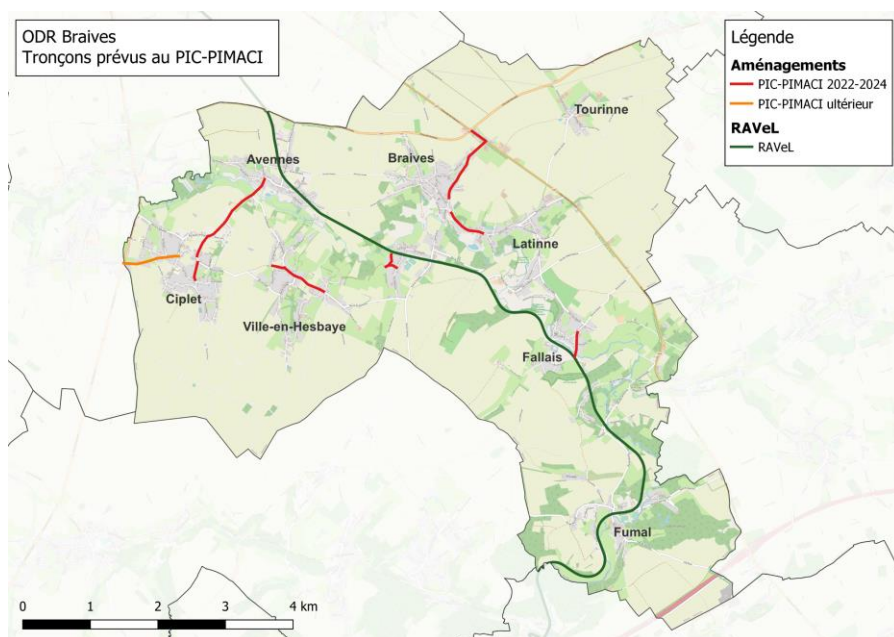
Mise en avant des tronçons planifiés au PIC/ PIMACI 2022-2024.

Définition des acronymes et terme liée à la mobilité active nommé à plusieurs reprises dans la description du projet. Référence : [La bande cyclable suggérée - Sécurithèque \(wallonie.be\)](https://www.wallonie.be/fr/la-bande-cyclable-suggeree)

BCS = Bande Cyclable Suggérée

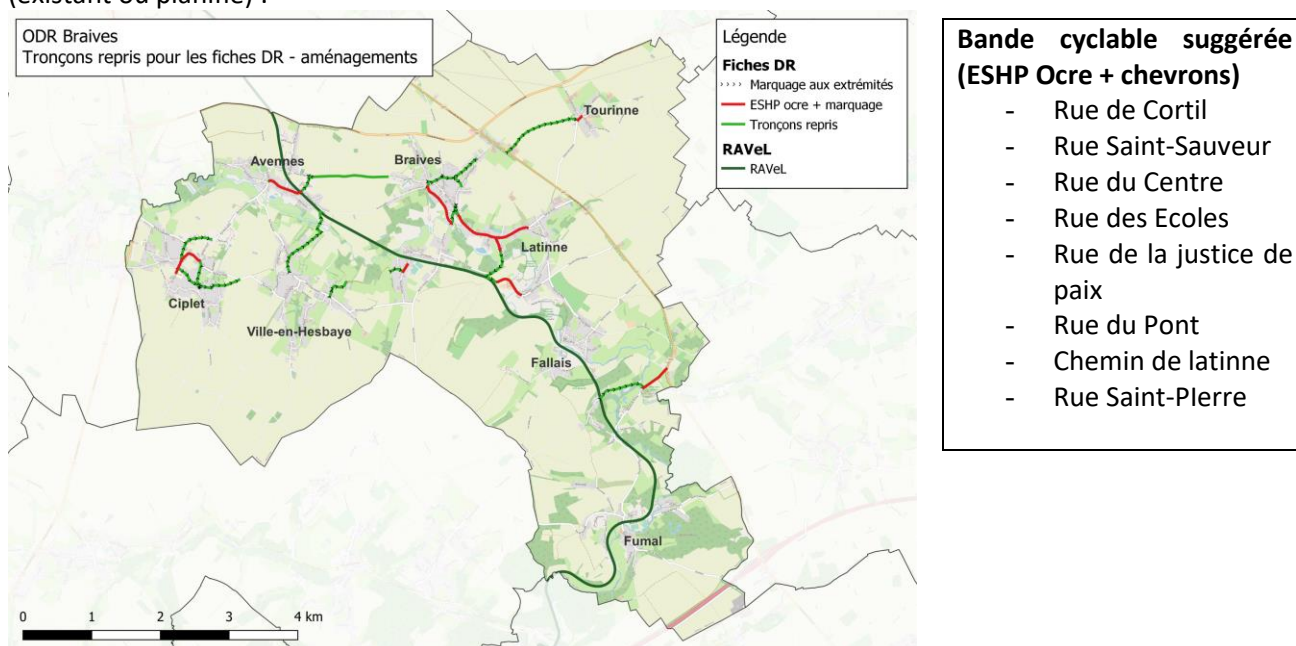
Une bande Cyclable suggérée peut se matérialiser de deux manières :

- Via un enduit de couleur ocre - ESHP = Enduit de Surface à Haute Performance
- et/ou de simples marquages blancs au sol (alternance vélos et chevrons).



Rues	Voirie	Piétons	Cyclos
N64	/	Piste cyclo-piétonne côté Delhaize	
Rue du Cornuchamp (nord)	Réfection	/	BCS (ESHV ocre + chevrons)
Rue du Cornuchamp (centre)	Réfection	Trottoir côté Ouest	/
Rue du Cornuchamp (sud)	Réfection	/	BCS (ESHV ocre côté Est + chevrons des 2 côtés)
Rue du Centre	Réfection	/	/
Rue du Tombu	Réfection	/	/
Rue Hubert Krains	Réfection	/	/
Rue de la Sucrerie (nord)	Réfection	/	BCS (ESHV ocre + chevrons)
Rue de la Sucrerie (sud)	/	/	BCS (ESHV ocre + chevrons)
Rue Reine Astrid (nord)	Réfection	/	BCS (ESHV ocre + chevrons)
Rue Reine Astrid (sud)	/	/	BCS (ESHV ocre + chevrons)
Rue Joseph Wauters (ouest)	Réfection	/	BCS (chevrons)
Rue Joseph Wauters (centre)	Réfection	/	BCS (ESHV ocre + chevrons)
Rue Joseph Wauters (est)	/	/	BCS (ESHV ocre + chevrons)
Rue de la Dîme	Réfection	/	/

La demande de subsides concerne donc le reste du réseau qui ne bénéficie pas encore d'aménagement (existant ou planifié) :



Voici ce qui est prévu de manière générale comme aménagement :

- Concernant les voiries existantes, la majorité d'entre elles seront équipées d'une bande cyclable suggérée de couleur ocre dans chaque sens (comme déjà réalisée Chemin du Via) et d'un marquage au sol avec chevrons et pictogrammes d'un vélo. Ce choix permet de garantir une certaine uniformité et sobriété à travers la commune et s'adapte facilement au contexte rural (largeurs variables des voiries n'offrant pas toujours l'espace disponible pour une piste cyclable séparée ou marquée). De plus, l'intensité du trafic automobile peut être très variable également au cours de la journée. Le cycliste peut généralement circuler sur la voirie sans trop de difficultés.
- La « bande cyclable suggérée (BCS) » - Enduit de surface à haute performance couleur ocre – avec possibilité de marquage de pictogramme vélo.
- L'avantage c'est que ça va, d'une part, indiquer au cycliste quelle est la meilleure position à adopter sur la chaussée ; d'autre part, attirer l'attention des autres usagers sur la présence éventuelle de cyclistes.
- Au niveau des carrefours, il est prévu de placer un marquage au sol (chevrons directionnels et pictogrammes vélo) dans chaque sens afin de sécuriser les lieux et d'indiquer visuellement la continuité du réseau.

Cas particuliers :

- Un aménagement plus conséquent devra être réalisé à Avennes, au niveau du carrefour entre les rues de la Justice de Paix, de Villers et de Moxhe où un besoin de sécurisation des déplacements cyclo-piétons est nécessaire et passe par une intervention plus conséquente nécessitant de réduire la largeur des voiries.
- Une liaison spécifique entre Tourinne et la chaussée de Tirlemont doit faire l'objet de travaux plus conséquents. Il s'agit, en effet, de refaire le chemin de Braives sur le tronçon central de 650 mètres, afin de poursuivre l'aménagement en bi-bande (existant à chaque extrémité).
- Afin de garantir un confort d'utilisation sur l'ensemble du réseau, un autre chemin de remembrement (rue de la Tombe) doit faire l'objet d'une réparation sur une dizaine de mètres à l'entrée du village d'Avennes.

- Il est également prévu un poste de signalétique afin de baliser et bien indiquer les différents itinéraires du réseau principal. Cette signalétique sera étudiée de manière à être facilement compréhensible tout en offrant une esthétique de qualité et une identité propre à la commune de Braives et au territoire Burdinale Mehaigne. Cette signalétique pourra s'accompagner d'une cartographie du réseau et d'une communication ciblée aussi bien vers les citoyens (pour encourager la mobilité quotidienne et utilitaire) que les touristes.
- Mais également un espace stationnement vélo à des points-clés du territoire.

Le budget global est ensuite présenté :

Estimation globale des coûts par phase	Quantité	Montant HTVA	Sources de financement		
			DR (80%)	Commune	
1. Bandes cyclables suggérées + marquages au sol					
Bande cyclable suggérée en marquage ESHP	+/- 7.400 m²	300.000€			
Marquage chevron	+/- 618 pcs	45.000€			
Marquage vélo	+/- 471 pcs	45.000€			
2. Liaison Tourinne – Chaussée de Tirlemont (Chemin de Braives) + rue de la Tombe					
- Réfection du chemin de remembrement en béton - Déblais - Démolition de la dalle existante - Evacuation - Remblais - Bi-bande en béton 2 x 1 m	650 m	100.000€			
Réfection rue de la Tombe	25 m	7.500€			
3. Aménagement du carrefour rue de la Justice de Paix – rue de Villers – rue de Moxhe					
1.3 Signalétique / stationnement		30.000€			
1.4 Frais d'étude (10%)		72.750€			
Total HTVA		800.250€			
Total TVAC		968.302,5€	680.000€	288.302,5€	

Remarques des participants :

- *Un participant s'inquiète de savoir si la problématique des coulées boueuses a été prise en compte. L'exemple est pris pour le chemin rue de la Tombe qui est régulièrement impacté par des coulées de boues du champ. Problématique en effet à prendre en compte pour la suite.*

- *Un membre de GT rappelle la problématique de stationnement sur certaines voiries où sont planifiées des bandes cyclables suggérées.* Problématique signalée en groupe de travail qui pourra être prise en compte par l’auteur de projet dans la définition plus précise du projet. La commune avait signalé que ce point était une problématique qui devra se gérer au cas par cas.
- *Questionnement sur la largeur de la bande cyclable suggérée (revêtement ocre) et le réel impact sur la sécurité des cyclistes.* Proposition de la région pour les endroits en agglomération où techniquement il n’est pas souvent possible d’aménager un tronçon en site propre. Cette réflexion a également été évoquée en groupe de travail et pourrait aussi être affinée par l’auteur par la suite.
Exemple pris par un participant de certaines voiries mises en rue cyclable comme à Hannut rue Lambert Mottart à proximité du club de pétanque. Cela demande un simple marquage au sol et l’application d’une zone 30 avec le comportement de la voiture qui est subordonné à celui du vélo. Ce type d’aménagement est souvent rencontré dans certaines villes où la charge de trafic motorisé est peu élevée et où un potentiel de cycliste est important.
- *Regret de l’aménagement bi-bande à rénover sur le tronçon entre Tourinne et Braives. Les bi-bandes sont-ils vraiment une solution intéressante quand on voit qu’il faut les refaire après peu de temps ?*
- *Un membre du GT constate le manque de respect de la population des règles à adopter en matière de roulage, stationnement, nombreuses incivilités, ... et regrette que la Police ne soit pas plus présente sur le terrain pour faire respecter ces règles.* Suite à cette remarque répétée, le Bourgmestre suggère d’en parler avec le chef de zone de la police et voir la possibilité que la police puisse participer à un groupe de travail et voir les outils à mettre en place.
- *Questionnement pour voir si un poste éclairage a été prévu dans le budget.* Ce poste n’a pas été prévu mais le fait de renforcer le marquage pourrait jouer aussi un rôle de sécurisation.
- Demande d’information pour le retard des travaux du revêtement du RAVeL.

Il est demandé à l’assemblée s’il n’y a pas d’objection à l’approbation de la fiche actualisée : une personne sur les 20 membres présents n’approuve pas le projet signalant qu’elle ne trouve pas avoir été écoutée dans ses remarques et propositions et celles d’autres participants. Rappel qu’on est au début de la démarche, l’objectif étant d’être d’accord sur l’objet de la demande, le périmètre et le budget alloué. Les aménagements en détail pourront être affinés par la suite.

En guise de conclusion, les prochaines étapes du dossier sont présentées :

- 12 Janvier 2023 : réunion avec les pouvoirs subsidiaires
- Février 2023 : passage au conseil communal
- Mars 2023 : dossier chez la Ministre

3. Bilan des présences de la CLDR

Les membres citoyens qui ne sont pas venus à 3 réunions consécutives sans s’excuser ont été contactés par la Commune.

Voici le bilan en cette fin d’année 2022 :

- 2 démissions : Pierre-Yves Lenoir et Xavier Van den Eynde
- 1 membre qui devient « invité » suite à son déménagement hors du territoire : Frédéric Cornet
- Changement de statut pour Christian De Cock (citoyen) et Edmée Lambert (élue)

Ce qui porte le nombre de membres à 39 membres (et 1 invité) avec 29 citoyens et 10 élus.

Un appel à de nouveaux membres sera planifié dans un prochain bulletin communal afin d’être en règle au niveau de la part citoyen et élus.

4. Divers et suites

Colette Denis a souhaité prendre la parole en fin de réunion pour faire part de son souhait d'avoir plus de démocratie au sein de la CLDR et de méthode pour favoriser la sociocratie et prise de décision collective. Elle propose d'y réfléchir pour l'année prochaine.

Aurélie reprend les activités/annonces pour le groupe en 2023 :

- Travaux CLDR :
 - Budget participatif – rôle de la CLDR dans le comité de sélection
 - Retour de la Ministre pour Ciplet: auteur à désigner
- Groupe de travail Mobilité:
 - Suivi relevé piéton
 - Souhait de travailler au printemps sur les sentiers – appel à la population
- Groupe de travail Nature :
 - Première réunion du groupe le 1er décembre
 - Appel à la population et aux idées
 - Prochaine réunion : 16 février
 - Groupe économie
 - Actions de l'ADL

Le président clôture la séance à 20h45'en invitant les membres à partager un repas pizza offert par la commune en remerciement de l'investissement et l'implication des membres du groupe dans le processus.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Aurélie Vandeberg